

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0810 017 710 (numéro azur/tarification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

✓ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

✓ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

✓ OPCO Entreprises de proximité – AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 41 51

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Coût de l'accompagnement

- ✓ Dispositif de Droit commun (24h maximum) :

AES	1800 Euros
-----	------------

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole supérieure de Praxis Sociale

Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

TEXTES DE REFERENCE

- ✓ Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016
- ✓ Arrêté du 29 janvier 2016

Le référentiel professionnel*

1. Définition du métier

Selon le référentiel professionnel, « l'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. »

2. Le référentiel d'activités et le référentiel de compétences se structurent autour de 4 champs d'activités et compétences :

- Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEAES.

Le DEAES constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social et se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEAES

- ✓ Justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme d'une durée de 3 ans en équivalent temps plein soit 4800 heures. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.
- ✓ Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins deux activités relevant de chacun des quatre domaines d'activités du référentiel professionnel. Pour chacun de ces domaines d'activités, le candidat devra avoir exercé au moins une activité relevant du socle commun et une activité au moins, relevant de la spécialité.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur, qui prévoit :

- ✓ un dépôt du L2 en juin
- ✓ un entretien en septembre.

Deux modes d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun (DC)** d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 Euros TCC
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** : nous consulter

L'accompagnement à la VAE soutient le candidat dans son projet d'accès à une qualification. Elle peut venir aussi, plus indirectement, stimuler un projet postérieur de formation (professionnelle ou universitaire) et/ou d'évolution professionnelle.